



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat général

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT
ET DE LA FORMATION
BUREAU DU RECRUTEMENT
ET DE LA PROMOTION PROFESSIONNELLE
Section promotion professionnelle

Fiche à l'usage des stagiaires

Préparation à l'épreuve écrite du concours professionnel pour l'accès au grade de délégué principal au permis de conduire et à la sécurité routière de 2ème classe au titre de l'année 2015

1 - OBJECTIF DE LA PREPARATION

L'épreuve consiste à la rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier portant sur un sujet administratif d'ordre général en rapport avec les missions du ministère chargé de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

Cette épreuve permet de vérifier l'aptitude des candidats à l'analyse, à la synthèse et à l'élaboration d'un document d'aide à la décision ainsi que leurs capacités de rédaction. (Durée de l'épreuve : 4h00 ; coefficient : 3)

2 - CONTENU ET DEROULEMENT DE LA PREPARATION

L'INSERR est chargé d'organiser pour le ministère de l'intérieur, cette préparation à distance.

Une page sera dédiée aux candidats via le site internet de l'INSERR : www.inserr.fr, onglet « formations » ; rubrique « préparation au concours interne DPPCSR 2^{ème} classe ».

Pour se connecter, un identifiant leur sera demandé.

Les codes d'accès seront transmis au moment de la confirmation d'inscription à la préparation par l'INSERR

3 - INSCRIPTION A LA PREPARATION

La fiche d'inscription devra être complétée (dactylographiée) par le candidat, visée par son supérieur hiérarchique et l'animateur (ou correspondant) de formation.

Les candidats qui disposent d'un numéro de matricule indiqué sur la carte agent doivent impérativement le mentionner sur la fiche d'inscription.

Cette fiche devra être ensuite scannée et adressée par mail à l'adresse suivante : gestionnaire1-prompro@interieur.gouv.fr au plus tard le **mercredi 07 janvier 2015, délai de rigueur**. Cette procédure d'inscription s'applique désormais à tous les candidats quel que soit leur périmètre d'affectation.

Toute demande d'inscription qui parviendra après cette date ne sera pas prise en compte.

4 – OBLIGATION D'ASSIDUITE

Les stagiaires inscrits à la préparation s'engagent à respecter les modalités suivantes :

- renvoyer les devoirs à la correction aux dates prévues. Ces devoirs doivent être manuscrits afin d'être réalisés dans les conditions de l'examen ;
- effectuer un minimum de 75% des devoirs proposés au cours de la préparation ;
- se présenter au prochain examen professionnel, objet de la préparation.

Toute préparation ultérieure, quelle qu'elle soit, sera refusée au stagiaire n'ayant pas respecté ces obligations.

5 – FINANCEMENT

Pédagogie :

La prise en charge de cette préparation est assurée par la sous-direction du recrutement et de la formation.

6 – OBSERVATIONS

L'inscription à cette préparation ne vaut pas inscription à l'examen professionnel.

Les candidats doivent s'inscrire à l'examen professionnel par :

-> voie postale à l'adresse suivante :

27, cours des Petites Ecuries – 77185 LOGNES

ou

-> voie électronique sur le site internet du ministère : www.interieur.gouv.fr

Il est recommandé de privilégier l'inscription par voie électronique.